

Administration Communale Lorentzweiler

Avis de publication



Concerne: PAP QE - modifications ponctuelles des plans d'aménagement particuliers «Quartier Existant» aux lieux-dit «rue de Wormeldange» à Blaschette et «rue des Martyrs» à Lorentzweiler

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 30, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Lorentzweiler a constaté, en sa séance du 23 avril 2024 la:

- conformité des p.a.p. avec le projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général de la commune de Lorentzweiler.

Les dossiers des projets d'aménagement particuliers présentés par le bureau Zeyen & Baumann de Bereldange pour le compte de l'Administration communale de Lorentzweiler concernant des modifications ponctuelles des plans d'aménagement particuliers «Quartier Existant» aux lieux-dit «Rue de Wormeldange» à Blaschette et «rue des Martyrs» à Lorentzweiler resteront déposés pendant 30 (trente) jours, à savoir du 8 mai au 8 juin 2024 inclus au service technique de la commune de Lorentzweiler ainsi que sur le site internet www.lorentzweiler.lu où le public pourra en prendre connaissance. (de préférence sur rendez-vous: tel. 33.72.68.726 / jerry.simon@lorentzweiler.lu)

Endéans le délai visé à l'alinéa qui précède, les objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, à peine de forclusion.

Le collège des bourgmestre et échevins
Marguy KIRSCH-HIRTT, bourgmestre
Paul BACH, échevin
Frazer ALEXANDER, échevin